



REGLEMENT PLATEAUX U7/U9 Football à 5 et Futsal à 5 2024-2025

ARTICLE 1- PARTICIPATION :

Les rencontres de football à 5 des joueurs de catégorie U9 sont ouvertes aux joueurs titulaires d'une licence U8 et U9 ainsi qu'aux joueuses U8F, U9F et U10F (en mixité). Les joueurs titulaires d'une licence U7 autorisés médicalement à participer en catégorie immédiatement supérieure, peuvent participer à ces plateaux, il pourra être autorisé 3 remplaçants par équipe.

ARTICLE 2 - DEROULEMENT DES PLATEAUX :

Les plateaux U9 à 5 se dérouleront en 2 phases.

S'agissant d'une épreuve promotionnelle, les classements des diverses phases ne seront pas publiés et ne serviront qu'à donner des indications pour constituer les groupes des phases suivantes.

Il est précisé que lors des 2 phases, un plateau peut se dérouler en pratique futsal en gymnase ou extérieur (city stade, terrain de hand...).

Les matchs se joueront le samedi matin, sauf exception eu égard aux disponibilités des infrastructures.

1^{ère} PHASE

Pour la 1^{ère} phase, 6 SECTEURS seront constitués et répartis géographiquement :

Le nombre d'équipes par groupe n'est pas défini et sera conditionné par le nombre d'équipes engagées. Les groupes de secteur pourront éventuellement être revus en fonction des engagements reçus.

A l'intérieur des secteurs, les équipes se rencontreront sous forme de plateaux de 4 à 12 équipes, selon le calendrier établi par la Ligue Guadeloupéenne de Football et la Direction Technique Régionale.

Lors des plateaux en futsal, il sera fait applications des modalités et règlements spécifiques à cette pratique. (Voir Annexe lois du jeu futsal)

2^{ème} PHASE

L'organisation géographique sera adaptée aux besoins au cours cette deuxième phase avec des dates de plateaux sur herbe qui pourront être constitués en inter-secteurs.

Le nombre d'équipes par groupe n'est pas défini et sera conditionné par le nombre d'équipes engagées. Les groupes pourront éventuellement être revus en fonction des engagements reçus.

A l'intérieur des secteurs, les équipes se rencontreront sous forme de plateaux de 4 à 12 équipes, selon le calendrier établi par la Ligue Guadeloupéenne de Football et la Direction Technique Régionale.

Lors des plateaux en futsal, il sera fait applications des modalités et règlements spécifiques à cette pratique. (Voir Annexe lois du jeu futsal)

ARTICLE 3 – HORAIRES ET DUREE

Les rencontres se jouent dans la mesure du possible le samedi matin.

- 4 rencontres de 10' sont prévues pour les U7.
- 5 rencontres de 10' sont prévues pour les U9.

ARTICLE 4 - EQUIPEMENT DU JOUEUR

Le port des protège-tibias est obligatoire.

ARTICLE 5 - TERRAIN

La rencontre se déroule sur un terrain de football à 5 aux dimensions 30m x 20m.

ARTICLE 6 - BALLONS

Les ballons doivent être fournis par le club organisateur du plateau ou l'une des équipes du plateau. Les ballons utilisés en U7, U9 sont de taille 3.

ARTICLE 7 – ARBITRAGE

Arbitrage éducatif par les encadrants.

ARTICLE 8 – FEUILLE DE MATCH

Les feuilles de matchs devront être à la ligue 48h. après les plateaux, soit sur l'application « Foot Animation Loisir » (FAL), soit sous un format papier traditionnel.

ARTICLE 9 - FORFAITS

Dans la mesure où une équipe déclare forfait ou en cas d'indisponibilité ne peut participer à un plateau, le club devra en informer l'organisateur et le responsable de plateau dans les plus brefs délais.

ARTICLE 10 - POLICE DES INFRASTRUCTURE POUR LES PLATEAUX

Le club organisateur est chargé de la police de l'infrastructure et sera tenu responsable des désordres ou détériorations qui pourraient résulter avant, pendant et après les rencontres, du fait de l'attitude du public ou des joueurs participants.

Les autres clubs participants sont responsables lorsque les désordres ou détériorations sont le fait de leurs joueurs, dirigeants ou supporters.

Le club responsable d'une dégradation devra prendre en charge les réparations notamment au travers de son assurance.

La Ligue Guadeloupéenne de Football décline toute responsabilité en cas de dégradations des gymnases et installations utilisés.

ARTICLE 11 - CAS PARTICULIERS

Lors de chaque phase, si nécessaire, la Ligue et la Commission en charge de ces plateaux se réservent la possibilité d'effectuer tous les arbitrages utiles à l'équilibre et au bon déroulement des plateaux.

Les cas non prévus au présent règlement seront traités par la commission en charge de ces plateaux.

Le présent règlement a été présenté et adopté à la majorité par l'Assemblée Générale de la Ligue Guadeloupéenne de Football du 23 juin 2024, avec une application pour le début de la saison 2024/2025.